



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

**A l'attention de M. Bruno BERTIN
Directeur des Ressources Humaines France**

En copie :

**Mme Nathalie DE MONTGOLFIER
Directeur des Ressources Humaines France**

**M. Philippe CAYLOU
Responsable des Relations Sociales France**

**M. Jean Marie ROBERT
Secrétaire National FGMM CFDT**

Rennes, le 19 Avril 2020

Objet : Dialogue social R&D

Monsieur BERTIN,

La CFDT souhaite vous faire part de son mécontentement suite aux nouvelles mesures décidées en R&D et fonctions d'appuis. Ce ne sont pas les mesures elles-mêmes qui nous irritent fortement, mais la méthode qui se fait au détriment du dialogue social, sans partage avec les organisations syndicales, sans informations aux élus du personnel.

Le volume d'activité partielle va s'accroître au sein de la R&D et des jours de congés vont être imposés aux salariés. Nous connaissons la situation et la nécessité d'adapter notre fonctionnement dans cette période difficile cependant des annonces ont été faites aux collaborateurs sans aucune information préalable aux organisations syndicales :

- Mercredi 15 avril dans l'après-midi, des hiérarchiques informaient déjà leurs équipes que l'activité partielle allait fortement augmenter en R&D et ce jusqu'au 11 mai.
- Jeudi 16 avril, des annonces de jours de congés imposés étaient faites dans les équipes de façon extrêmement désordonnées, chacune y allant de sa version, variant sur les dates, le nombre de jours (allant de 3 jours de CP à 5 jours de CP+1 jour de RTT)

Ces méthodes et cette organisation ne correspondent pas à l'esprit de co-construction mis en avant dans notre groupe.

Nous trouvons anormal :

- o Que des annonces d'activité partielle en mai soient déjà annoncées aux salariés alors que la consultation dans les CSE n'ait pas encore été faite. Pour rappel la consultation précédente portait sur une activité partielle jusqu'au 30 avril.
- o Que des jours de congés payés imposés soient annoncés aux salariés alors qu'aucun CSE n'en ait été informé. Je vous rappelle que l'accord exige un délai de prévenance de 2 jours, mais prévenir les salariés avant les élus du personnel et de la fonction RH des sites est un non-sens.
- o Que chaque service annonce des jours de congés payés et de RTT imposés de façon complètement désordonnée.
- o Que certains services annoncent que des réunions en ligne seront organisées les jours de congés payés imposés (les salariés n'ayant pas le droit de se connecter les jours chômés). Les salariés n'auront pas l'obligation de s'y connecter, mais des informations sur l'organisation du service seront données lors de ses réunions.

La CFDT dénonce cette organisation et vous demande dans les plus brefs délais de revoir les méthodes les modalités du dialogue social au niveau de toute la R&D.

La CFDT demande également une réunion avec les organisations syndicales pour présenter de façon claire les organisations et planifications de chaque entité.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande.

Veillez agréer, M. BERTIN, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la CFDT,
Christine VIRASSAMY
Déléguée Syndicale Centrale CFDT PSA